

## 1. CERFA – 13703

Préciser le projet avec les caractéristiques de la clôture doivent être décrites dans cet encadré, à minima : hauteur, type de clôture (grillage, mur maçonné...), couleurs...

**4 - Le projet**

**4.1 - Nature de votre projet** (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction  
Type d'annexe créée :  Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  
Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Travaux sur une construction existante  
 Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires  
Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Clôture  
Courte description de votre projet (facultatif) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Votre projet concerne :  votre résidence principale  votre résidence secondaire

## 2. Complétude du dossier

### Pièces à joindre à la demande :

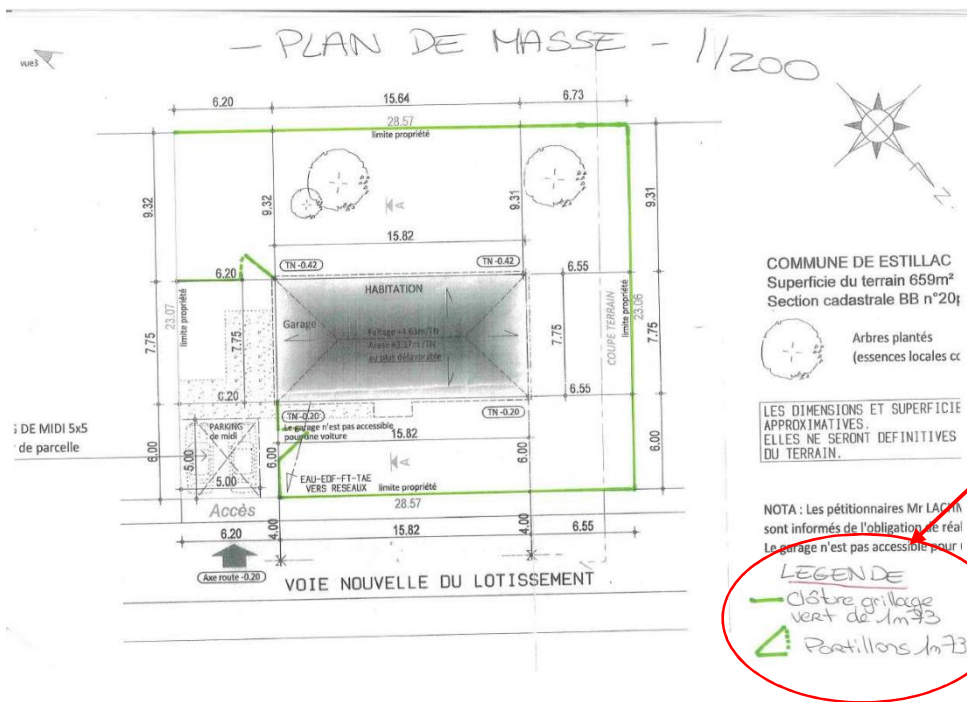
#### 2.1 Plan de situation

Le plan de situation doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation de votre projet gratuitement à l'aide de sites internet. Par exemple, sur le site [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr), il vous suffit simplement d'entrer l'adresse exacte de votre terrain pour obtenir un fond de carte IGN ou un extrait de plan cadastral.

Choisissez une échelle permettant de repérer clairement le terrain dans la commune. A titre d'exemple, pour un projet situé en zone rurale, une échelle de l'ordre du 1/20 000 ou 1/25 000 (ce qui correspond par exemple à une carte de randonnée) convient généralement. Pour un projet situé en ville une échelle de l'ordre du 1/2 000 ou du 1/5 000 (ce qui correspond par exemple au plan local d'urbanisme ou à un plan cadastral) peut être retenue.

#### 2.2 Plan de masse

Le plan de masse doit permettre de visualiser le projet dans sa globalité, il doit faire apparaître les limites de la propriété impactées par la pose de la clôture ainsi que les angles de prises des vues des photographies.



Sur cet exemple de plan de masse :

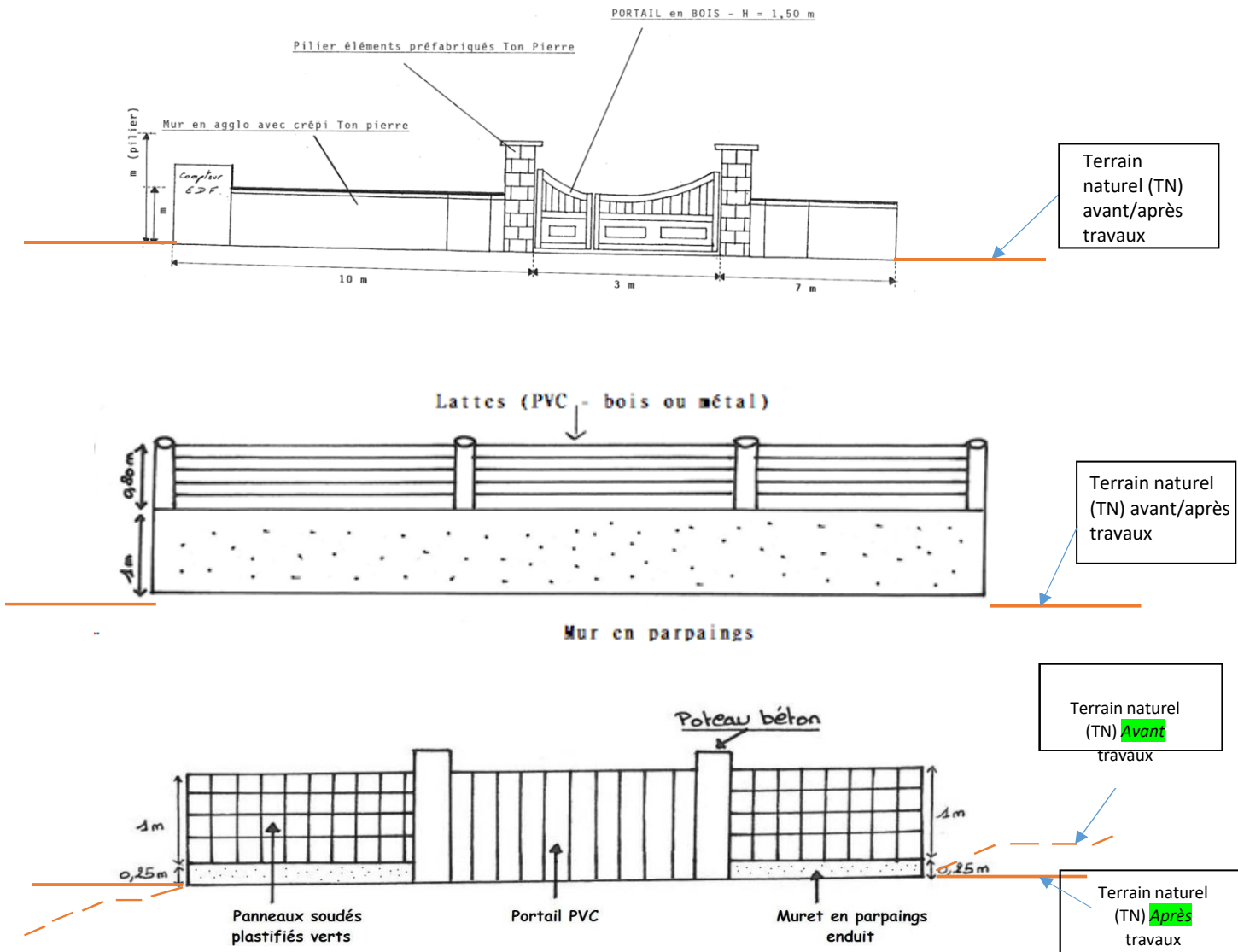
Le demandeur a fait apparaître en **vert** l'emplacement de la clôture

Aussi, le demandeur a réalisé une légende indiquant les caractéristiques de la clôture et du portillon.

### 2.3 Plan coupe

Le plan en coupe doit faire apparaître :

- le profil du terrain avant et après les travaux ;
- l'implantation de la ou des constructions par rapport au profil du terrain.



## 2.4 Photographies

- DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]\*. Ce document permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages.
- DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme)\*. Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui les jouxtent immédiatement.
- DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]\*. Cette photographie permet de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.

## 3. **Dépôt de la demande**

### 3.1 Dépôt du dossier papier

Déposer en mairie ou au service urbanisme sur RDV 3 exemplaires complet du dossier.

### 3.2 Dépôt dématérialisé

Vous pouvez déposer votre demande en ligne soit via le site de la mairie de Fonsorbes « démarches en ligne » ou via le lien suivant <https://sve.sirap.fr/#/031187/>.

**Attention, afin de garantir la bonne instruction de votre dossier sélectionner le bon cerfa, qui est dans le cas d'une déclaration préalable pour une piscine le cerfa 13703.**

Pour vous aider dans vos démarches pour la complétude et le dépôt de votre dossier, vous pouvez envoyer un mail ou prendre un RDV: [urbanisme@fonsorbes.fr](mailto:urbanisme@fonsorbes.fr) – 05.61.91.55.14

